

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CARCASSONNE - 1101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - 4331 - 2016 B 00465 - 443 983 093 - 2CM- MANAGER



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2016 B 00465

2C-FAO - CAZALE Jean Marc

16 RUE PROSPER MERIMEE

11000 CARCASSONNE

Nos références : SC/2016 B 00465

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 2CM- MANAGER

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

10 RUE DU JEU DU MAIL
11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 443983093 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 17/12/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/4331, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 17/12/2024

Le greffier

Sophie MAUREL



Procès-verbal d'assemblée générale

L'an 2023 et le 21 juin à 18 heures, les associés de la société 2CM-MANAGER, société à responsabilité limitée au capital de 4 875 euros, se sont réunis au siège social à CARCASSONNE, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts.

Sont présents :

M. CAZALE Jean-Marc qui détient 33 parts sociales,

La société INDUSTRIE 4.0 CONSULTING qui détient 32 parts sociales représentée par M. Philippe MOYRET

représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts;

L'assemblée générale ordinaire est présidée par M. CAZALE Jean Marc, associé - gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ⇒ le rapport de gestion
- ⇒ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat
- Pouvoir au porteur pour accomplir les formalités légales

La discussion est ouverte.

Les propositions recueillent l'approbation de tous les associés présents ou votant par correspondance.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant M. Jean Marc CAZALE, approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 se soldent par un bénéfice de 17.14 € et propose d'affecter la somme de 17.14 € au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

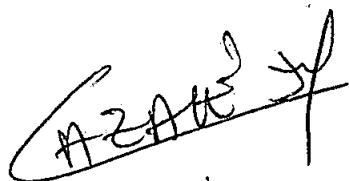
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance gérant.

2CM-MANAGER

M. CAZALE Jean Marc

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CAZALE' with a stylized flourish at the end.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:		
SARL 2CM-MANAGER		16 RUE PROSPER MERIMEE		
SIRET	4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2	11000 CARCASSONNE		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	2 542	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franchées:		Autres PV imposables à 19%			
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET SICRE 123 Avenue Franklin Roosevelt 11000 CARCASSONNE Tél: 04 68 11 95 00			
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date: 23/05/2023
			Lieu: CARCASSONNE
			Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/Visueur conventionné			Signature: CAZALE JEAN MARC
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Table with 2 main columns: (a) payées par la société elle-même, (b) payées par un établissement chargé du service des titres. Rows include: Montant global brut des distributions, Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages, Montant des prêts, avances ou acomptes consentis, Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus, Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%, Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%, Montant des revenus répartis (5).

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Table with columns: Nom, prénoms, domicile et qualité; Pour les S.A./R.L.; Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt; Montant des sommes versées (à titre de traitements, émoluments, indemnités, propriétement dits; à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement; à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les). Rows include: M. CAZALE JEAN MARG, 16 RUE PROSPER MERTIMEE, 11000 CARCASSONNE; INDUSTRY 4.0 CONSULTING, 111 ROUTE DE REGNY, 42470 LAY.

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

Table with 4 columns: REMUNERATIONS, 0%, 15%, 19%. Rows include: Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a); Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b); MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A; MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice; MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice; MVLt réalisée au cours de l'exercice; MVLt restant à reporter.

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Table with 2 columns: Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice; Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise: SARTL 2CM-MANAGER

du 01/01/2022

Adresse: 16 RUE PROSPER MERTMEE 11000 CARCASSONNE

au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (v. notice) ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus):

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice) ②	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice) ③	Valeur des avantages en nature (v. notice) ④	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice) ⑤	TOTAL DES COLONNES 1 à 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice) ⑥	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice) ⑦	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice) ⑧	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises):	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement:	
Total:	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice) ⑩:

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑪	- de l'exercice 2022 ⑫
- de l'exercice précédent ⑬	- de l'exercice précédent ⑭
Nom et qualité du signataire: CAZALE JEAN MARC GERANT	A CARCASSONNE le 23/05/2023
	Signature:

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise: SARL 2CM-MANAGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois: 12	
Adresse de l'entreprise: 16 RUE PROSPER MERIMEE		11000 CARCASSONE	
Durée de l'exercice précédent: 12			
Numéro SIRET: 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le: 31/12/2022	
		N-1: 31/12/2021	
		Net: 3	
		Net: 4	
		Brut: 1	
		Amortissements, provisions: 2	
		Net: 3	
		Net: 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	CA
Renvois: (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	489	(3) Part à plus d'un an:
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stacks:	Créances:

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

Comptes de régularisation

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:4.875.....)	DA		4 875	4 875
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		488	488
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH		60 830	24 516
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		17	36 314
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		66 210
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV		12 103	6 422
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		81 664	114 800
	Dettes fiscales et sociales	DY		73 649	117 874
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		10 603	5 836
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		53 239	50 468
	TOTAL (IV)	EC		231 258	295 400
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		297 468	361 593
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		231 258	295 400	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARTI 2CM-MANAGER		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	21 314	PB		FC	21 314	38 160	
	Production vendue	biens*	FD		PE		FF		
		services*	FG	384 646	FH		FI	384 646	430 921
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	405 960	FK		FL	405 960	469 081	
	Production stockée*					FM	4 000		
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 082	2 766	
	Autres produits (1), (11)					FQ	154		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	413 196	471 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 472	19 723	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(7 272)	6 099	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					EW	208 844	221 978	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 250	13 778	
	Salaires et traitements*					FY	149 220	91 939	
	Charges sociales (10)					FZ	34 465	54 518	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 733	7 264
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 060	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	4 752	13 515
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	415 525	428 815	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 328)	43 031	
CÉLÉBRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					CK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						CU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 328)	43 031	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2023

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		2 147		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	17 300			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 300	2 147		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8	70		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	14 566			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 573	70		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 727	2 077		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	381	8 794		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	430 496	473 993		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	430 479	437 679		
5 - BÉNÉFICE OU PERTÉ (Total des produits - total des charges)		HN	17	36 314		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HE	6 399	7 299	
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 082	1 589		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)	A5	7 077	39 655		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9 7 077			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
VNC		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		14 566				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quotien

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL 2CM-MANAGER		Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	12 103	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW
		Matériel de transport *			KY		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 440	LG
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LN
	TOTAL III			LN	5 440	LO	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	489	IV
TOTAL IV			LQ	489	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			OG	18 032	OH		OJ
							OK
							OL
							OM
							ON
							OO
							OP
							OQ
							OR
							OS
							OT
							OU
							OV
							OW
							OX
							OY
							OZ
							1A
							1B
							1C
							1D
							1E
							1F
							1G
							1H
							1I
							1J
							1K
							1L
							1M
							1N
							1O
							1P
							1Q
							1R
							1S
							1T
							1U
							1V
							1W
							1X
							1Y
							1Z
							2A
							2B
							2C
							2D
							2E
							2F
							2G
							2H
							2I
							2J
							2K
							2L
							2M
							2N
							2O
							2P
							2Q
							2R
							2S
							2T
							2U
							2V
							2W
							2X
							2Y
							2Z
							3A
							3B
							3C
							3D
							3E
							3F
							3G
							3H
							3I
							3J
							3K
							3L
							3M
							3N
							3O
							3P
							3Q
							3R
							3S
							3T
							3U
							3V
							3W
							3X
							3Y
							3Z
							4A
							4B
							4C
							4D
							4E
							4F
							4G
							4H
							4I
							4J
							4K
							4L
							4M
							4N
							4O
							4P
							4Q
							4R
							4S
							4T
							4U
							4V
							4W
							4X
							4Y
							4Z
							5A
							5B
							5C
							5D
							5E
							5F
							5G
							5H
							5I
							5J
							5K
							5L
							5M
							5N
							5O
							5P
							5Q
							5R
							5S
							5T
							5U
							5V
							5W
							5X
							5Y
							5Z
							6A
							6B
							6C
							6D
							6E
							6F
							6G
							6H
							6I
							6J
							6K
							6L
							6M
							6N
							6O
							6P
							6Q
							6R
							6S
							6T
							6U
							6V
							6W
							6X
							6Y
							6Z
							7A
							7B
							7C
							7D
							7E
							7F
							7G
							7H
							7I
							7J
							7K
							7L
							7M
							7N
							7O
							7P
							7Q
							7R
							7S
							7T
							7U
							7V
							7W
							7X
							7Y
							7Z
							8A
							8B
							8C
							8D
							8E
							8F
							8G
							8H
							8I
							8J
							8K
							8L
							8M
							8N
							8O
							8P
							8Q
							8R
							8S
							8T
							8U
							8V
							8W
							8X
							8Y

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31 12 20 22

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER

Néant [X]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Table with 6 columns: CADRE A, Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1), Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement (Au cours de l'exercice, Montant cumulé à la fin de l'exercice), and Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5(4)]. Rows include Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, Terrains, Constructions, Installations techniques, etc., and a TOTAUX row.

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

Table with 3 rows: 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE, 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE, 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Table with columns for DOTAIONS and REPRISES, detailing amortization movements for various asset categories.

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Legit Quatin

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGERNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice
		1	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		4
			2		3		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P		5Q		5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	1 060	6V	6W	1 060
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z	7A	
TOTAL III	7B	7Y	1 060	7Z	7A	1 060	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	1 060	7C	7D	1 060	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 060	UF			
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise: SARL 2CM-MANAGER		Neant <input type="checkbox"/> *										
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières	UT	489	UV	489	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 272		1 272							
	Autres créances clients	UX	201 835		201 835							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (amortissement ou coassurance * UO))	ZI										
	Personnel et comptes rattachés	UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 774		1 774						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 359		14 359						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 000		1 000							
	Charges constatées d'avance	VS										
TOTAUX		VT	220 729	VU	220 729	VV						
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
REVENUS	Emprunts obligataires convertibles (1)	7X										
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z										
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	YG									
		à plus de 1 an à l'origine	YH									
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	81 664		81 664							
	Personnel et comptes rattachés	8C	26 788		26 788							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	7 579		7 579							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
		Taxe sur la valeur ajoutée	8W	38 987		38 987						
		Obligations cautionnées	8X									
		Autres impôts, taxes et assimilés	8Q	295		295						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J											
Groupe et associés (2)	8I	12 103		12 103								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	10 603		10 603								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	8L											
Produits constatés d'avance	8L	53 239		53 239								
TOTAUX		8M	231 258	8N	231 258							
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8O		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8P							
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8Q										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cesit Québec

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N° clos le :										
				3	1	1	2	2	0	2	2			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	17					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE							XE	754	
	Autres charges et dépenses soustraites (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	754								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B; cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	8						XW	8	
	Amendes et pénalités	WI	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											Y7	381	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnel ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7							K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)									LB		
			- imposées au taux de 0 %									ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme									WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions									WG			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		N8	1 382		WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											X3			
TOTAL I											WR	2 542		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B; cadre III)											WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV		
			- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)									WH		
			- imposées au taux de 19 %									WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs									XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											IG			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		ZA					XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223-B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *											ZY			
Majoration d'amortissement *											XD			
Mesures d'atténuation d'imposition sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF		
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA					
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)		IF	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		PB	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		NC					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI					XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	déficit (II moins I)						XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			2 542				XO			

Capital

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^o bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZY	8 285
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^o bis A1, 2 ^o du CGI*	ZY	ZW
Provisions pour risques et charges*	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Chargés à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WU	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ZCM-MANAGER										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	24 516	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	36 314		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I	OF	60 830		Report à nouveau		ZF			60 830			
										TOTAL II		ZH	60 830
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YF	106 742		139 529					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	12 121		11 794					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 966		2 961					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	80 015		67 694					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	208 844		221 978					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	1 931		1 789					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	3 319		11 989					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	5 250		13 778					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	97 584		97 594					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	44 225		40 001					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*				OB	75 669							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société.*				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé*	XP											
- Filiales et participations* (Liste au 2059-G prévue par art. 38-II de Pann. III au C.G.I.)										Si oui cocher 1. Sinon 0		ZR	0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice 2058-NOI pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise: **SARL 2CM-MANAGER** Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements**	Valeur résiduelle
1 - Immobilisations* 1 BMW SERIE 5 TOURI	16 529		1 963		14 566
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
				⑦	⑩			⑪
					19%	15% ou 12,8%		
1 - Immobilisations* 1	17 300	2 735	2 735					
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C: autres plus-values taxable à 19% ⑪

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
	N-1				
	N-2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaires obligatoires
Article 217 A du code
général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL 2CM-MANAGER**

Néant

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve:		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

L'ÉVALUATION

16

Désignation de l'entreprise : SARL 2CM-MANAGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	405 960
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	2 735
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	408 694
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	154
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	11 272
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	3 082
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	14 508
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	30 827
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	172 969
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxés déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 752
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	208 549
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			214 654
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	214 654
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	408 694
Effectifs au sens de la CVAE*		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2022
		GZ	31/12/2022
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 141, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation forfaitaire des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Neant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2 N° SIRET 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ZCM-MANAGER

ADRESSE (voie) 16 RUE PROSPER MERIMEE

CODE POSTAL 11000 VILLE CARGASSONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 32

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 33

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination INDUSTRY 4.0 CONSULTING

N° SIREN (si société établie en France) 831786751 % de détention 49.23 Nb de parts ou actions 32

Adresse: N° 111 Voie ROUTE DE REGNY

Code postal 42470 Commune LAY Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique CAZALE Prénom(s) JEAN MARC

Nom marital % de détention 50.77 Nb de parts ou actions 33

Naissance: Date 030264 N° Département 09 Commune MOULTS Pays FR

Adresse: N° 16 Voie RUE PROSPER MERIMEE

Code postal 11000 Commune CARGASSONNE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Comptabilité

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'an. III au C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 3 9 8 3 0 9 3 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2CM-MANAGER

ADRESSE (voie) 16 RUE PROSPER MERIMEE

CODE POSTAL 11000 VILLE CARCASSONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE PS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse: N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SARL 2CM-MANAGER

16 RUE PROSPER MERIMEE

11000 CARGASSONNE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

	Pages
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	1 et 2
- <i>Détail Compte de résultat</i>	3 à 5

CABINET SICRE
123 Avenue Franklin Roosevelt

11000 CARGASSONNE
0468119500

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES			2 181.00		2 181.00	100.00
20500000 CONCES BREVET LICENCES	12 103.00		12 103.00			
28050000 AMORTISSEMENTS BREVETS	12 103.00		9 922.00		2 181.00	21.98
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 530.99		1 732.69		201.70	11.64
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	6 688.99		5 439.83		1 249.16	22.96
28183000 AMORTISSEMENT BUREAU	5 158.00		3 707.14		1 450.86	39.14
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	489.00		440.00		49.00	11.14
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	489.00		440.00		49.00	11.14
Total II	2 019.99		4 353.69		2 333.70	53.60
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	4 000.00				4 000.00	
34500000 TRAVAUX EN COURS	4 000.00				4 000.00	
MARCHANDISES	7 272.16				7 272.16	
37000000 STOCK	7 272.16				7 272.16	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	146.13				146.13	
40910000 FR S - AVANCES ET ACPTES VERSES	146.13				146.13	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	202 046.76		278 150.13		76 103.37	27.36
41100000 CLIENTS	201 834.76		278 150.13		76 315.37	27.44
41600000 CLIENTS DOUTEUX	1 272.00				1 272.00	
49100000 DEPRECIATION DES COMPTES CLIE	1 060.00				1 060.00	
AUTRES CREANCES	17 133.32		16 379.44		753.88	4.60
44400000 IS	1 774.00				1 774.00	
44562000 TVA SUR IMMOB			332.03		332.03	100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE	13 143.44		15 970.09		2 826.65	17.70
44580000 TVA COLL A REGULARISER	1 209.07		28.32		1 180.75	NS
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUES	6.81				6.81	
46700000 DAVID LAROUSSE	1 000.00				1 000.00	
46710000 CAUTION DU DECODEUR TV			49.00		49.00	100.00
DISPONIBILITES	64 849.20		62 458.54		2 390.66	3.83
51200000 BNP	64 849.20		62 458.54		2 390.66	3.83
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			250.74		250.74	100.00
48600000 CHARGES CONSTATES D'AVANCE			250.74		250.74	100.00
Total III	295 447.57		357 238.85		61 791.28	17.30
TOTAL GENERAL	297 467.56		361 592.54		64 124.98	17.73

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL	4 875.00	4 875.00		
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	4 875.00	4 875.00		
RESERVE LEGALE	487.50	487.50		
10610000 RESERVE LEGALE	487.50	487.50		
REPORT A NOUVEAU	60 829.94	24 515.96	36 313.98	148.12
11000000 REPORT A NOUVEAU	60 829.94	24 515.96	36 313.98	148.12
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	17.14	36 313.98	36 296.84	99.95
Total I	66 209.58	66 192.44	17.14	0.03
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	12 102.64	6 422.43	5 680.21	88.44
45511000 CAZALE	12 102.64	6 422.43	5 680.21	88.44
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	81 664.02	114 799.72	33 135.70	28.86
40100000 FOURNISSEURS	81 664.02	114 799.72	33 135.70	28.86
DETTES FISCALES ET SOCIALES	73 648.92	117 874.15	44 225.23	37.52
42100000 SALAIRE	4 711.34	3 643.84	1 067.50	29.30
42820000 DETTE POT CONGES P	6 076.26	2 728.88	3 347.38	122.66
42860000 REMUNERATION A PAYER	16 000.00	25 000.00	9 000.00	36.00
43100000 URSSAF	2 969.00	3 029.00	60.00	1.98
43710000 MALAKOFF RETRAITE	2 206.14		2 206.14	
43711000 MALAKOFF PREVOYANCE	153.86		153.86	
43720000 MALAKOFF		1 217.38	1 217.38	100.00
43740000 MEDECINE		0.12	0.12	100.00
43820000 CHARGES SOC SUR CP	2 209.00	988.95	1 220.05	123.37
43860000 ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER	40.86	22 490.25	22 449.39	99.82
44200000 IMPOT ET TAXES RECOV TIERS	295.00	406.88	111.88	27.50
44400000 IS		8 794.00	8 794.00	100.00
44550000 TVA A DECAISSER	3 224.00	898.00	2 326.00	259.02
44571000 TVA COLLECTEE 20%	29 558.00	47 732.85	18 174.85	38.08
44571300 TVA COLLECTEE 8.5%	507.45		507.45	
44571400 TVA COLLECTEE 8%	317.60		317.60	
44580100 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	5 380.41		5 380.41	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER		944.00	944.00	100.00
AUTRES DETTES	10 603.40	5 835.80	4 767.60	81.70
41100000 CLIENTS	5 034.00		5 034.00	
46860000 CHARGES A PAYER	5 569.40	5 835.80	266.40	4.56
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	53 239.00	50 468.00	2 771.00	5.49
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	53 239.00	50 468.00	2 771.00	5.49
Total IV	231 257.98	295 400.10	64 142.12	21.71
TOTAL GENERAL	297 467.56	361 592.54	64 124.98	17.73

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	21 314.36	38 159.88	16 845.52	44.14
70710000 VENTE MATERIEL	21 314.36	38 159.88	16 845.52	44.14
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	384 645.55	430 920.82	46 275.27	10.74
70600100 PRESTATIONS	49 230.00	65 627.00	16 397.00	24.99
70600110 MAINTENANCE	142 571.15	139 888.00	2 683.15	1.92
70600120 MAINTENANCE UE	6 010.00	1 750.00	4 260.00	243.43
70600200 PRESTATIONS 8.5%	5 970.00		5 970.00	
70600300 PRESTATIONS CE		550.00	550.00	100.00
70600500 FRAIS	12 817.40	9 895.00	2 922.40	29.53
70600600 FORMATION A 20%	86 766.00	87 709.99	943.99	1.08
70604000 LOGICIELS 20%	81 281.00	125 500.83	44 219.83	35.23
Chiffre d'affaires NET	405 959.91	469 080.70	63 120.79	13.46
PRODUCTION STOCKEE	4 000.00		4 000.00	
71340000 VARIATION DES EN-COURS DE PROD	4 000.00		4 000.00	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF. DE CHARGES	3 082.20	2 765.50	316.70	11.45
78174000 REPRISE CLIENTS DOUTEUX		1 177.00	1 177.00	100.00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	3 082.20	1 588.50	1 493.70	94.03
AUTRES PRODUITS	154.12		154.12	
75800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	154.12		154.12	
Total des Produits d'exploitation	413 196.23	471 846.20	58 649.97	12.43
ACHATS DE MARCHANDISES	13 472.18	19 723.07	6 250.89	31.69
60710000 ACHAT REVENTE	13 472.18	19 723.07	6 250.89	31.69
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	7 272.16	6 099.12	13 371.28	219.23
60370000 VARIATION DE STOCK	7 272.16	6 099.12	13 371.28	219.23
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	208 843.93	221 978.38	13 134.45	5.92
60410000 PRESTATIONS DE SERVICES	12 242.85		12 242.85	
60616000 CARBURANT	2 614.04	216.16	2 397.88	NS
60630000 PETIT EQUIPEMENT	1 346.47	390.00	956.47	245.25
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 151.94	254.81	897.13	352.08
61100000 SOUS TRAITANCE	94 498.77	139 528.71	45 029.94	32.27
61220000 CREDIT BAIL MOBILIER - BMW	1 680.72	7 299.24	5 618.52	76.97
61221000 LEASING PEUGEOT	4 718.12		4 718.12	
61320000 LOCATION CARCASSONNE	4 880.00	5 680.00	800.00	14.08
61322000 LOCATIONS DIVERSES / VOITURES	1 760.21	1 314.06	446.15	33.95
61322200 LOCATION BUREAU SCI CHATEAU	4 800.00	4 800.00		
61324000 ABONNEMENT LOGICIEL INTRACOMM	604.02		604.02	
61350000 HEBERGEMENT NFRANCE	76.61		76.61	
61550000 ENTRETIEN BIENS MOBILIERS	1 553.85	2 308.85	755.00	32.70
61600000 ASSURANCE		1 983.43	1 983.43	100.00
61610000 ASS ALLIANZ MULTIRISQUE + PJ	1 653.38	1 577.06	76.32	4.84
61630000 ASSURANCE VEHICULES	2 514.16		2 514.16	
61680000 ASSURANCE LEASING VEHICULE	809.20		809.20	
61810000 SERVICES EXTERIEURS	1 225.87	1 723.00	497.13	28.85
61820000 LOGICIEL	2 455.33	3 185.02	729.69	22.91
61850000 FRAIS DE FORMATION	1 390.00		1 390.00	
62260000 HONORAIRES	3 519.20	2 958.60	560.60	18.95

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
62261000 HONORAIRE AVOCAT	6 447.00		6 447.00	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX		2.81	2.81	100.00
62300000 PUBLICITE	3 225.60		3 225.60	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	25 485.00	30 942.00	5 457.00	17.64
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	442.42		442.42	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	210.00		210.00	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 249.19	7 836.04	6 413.15	81.84
62520000 INDEMNITE KILOMETRIQUE	5 534.83	6 446.60	911.77	14.14
62570000 RECEPTIONS	3 574.51		3 574.51	
62610000 FRAIS POSTAUX	309.18	327.36	18.18	5.55
62620000 FRAIS DE TELCOMMUNICATION	2 372.66	2 647.14	274.48	10.37
62700000 FRAIS BANCAIRE	1 114.80	507.49	607.31	119.67
62810000 COTISATION SYNDICALE	354.00	50.00	304.00	608.00
62880000 FRAIS DIVERS DE GESTION	30.00		30.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 250.47	13 778.31	8 527.84	61.89
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		268.04	268.04	100.00
63310000 CONTRIBUTION A LA FORMATION	269.47	103.00	166.47	161.62
63510000 FORMATION CONTINUE		506.27	506.27	100.00
63511000 COTISATION FONCIERE DES ENTREP	1 931.00	1 789.00	142.00	7.94
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES DE TOUR	754.00	944.00	190.00	20.13
63710000 CSG DEDUCTIBLE	2 296.00	10 168.00	7 872.00	77.42
SALAIRES ET TRAITEMENTS	149 220.18	91 938.94	57 281.24	62.30
64111000 SALAIRES BRUTS	73 928.75	39 392.76	34 535.99	87.67
64111100 PRIME		1 000.00	1 000.00	100.00
64116300 LOI MADELIN PREVIFRANCE SANTE	920.64	885.24	35.40	4.00
64116310 LOI MADELIN MMA	2 326.44	2 326.44		
64116400 LOI MADELIN PREVIFR PREVOYANCE	1 169.16	1 142.04	27.12	2.37
64121000 CONGES PAYES	3 347.38	451.72	3 799.10	841.03
64140000 AV EN NATURE VEHICULE	1 740.09		1 740.09	
64141000 AV EN NATURE TELETRAVAIL	545.00		545.00	
64400000 REMUNERATION MR CAZALE	65 242.72	47 644.18	17 598.54	36.94
CHARGES SOCIALES	34 464.79	54 518.37	20 053.58	36.78
64520000 COTISATIONS MUTUELLES SALAIRES		885.24	885.24	100.00
64580000 CHARGES SOCIALES	26 168.00	14 451.76	11 716.24	81.07
64582000 CHARGES SOCIALES / CONGES PAYES	1 220.05	473.89	1 693.94	357.45
64600000 RSI	7 076.74	39 635.26	32 578.52	82.15
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	5 733.00	7 264.00	1 531.00	21.08
68111000 DOTATION IMMO INCORPORELLES	2 181.00	5 629.00	3 448.00	61.25
68112000 DOTATIONS IMMB CORPORELLES	3 552.00	1 635.00	1 917.00	117.25
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 060.00		1 060.00	
68174000 DOTATIONS S/PROVISIONS CREANCE	1 060.00		1 060.00	
AUTRES CHARGES	4 752.23	13 515.00	8 762.77	64.84
65400000 PERTE SUR CREANCE	4 750.00	13 515.00	8 765.00	64.85
65800000 CHARGES DIVERSES	2.23		2.23	
Total des Charges d'exploitation	415 524.62	428 815.19	13 290.57	3.10

